Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 056-215602210-20260507-20260507_D01-DE

COMMUNE DE ST JACUT LES PINS

Extrait du registre des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du 7 mai 2026

Le sept mai deux mil vingt-six à dix-neuf heures dix, les Membres du Conseil Municipal de SAINT JACUT LES PINS proclamés par le Bureau Electoral à la suite des opérations du 15 Mars 2026 se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 30 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 19 **Présents : 14** **Excusés : 2** **Pouvoirs : 3**
Votants : 17

Présents : MM. BOUCHON Sophie, METAYER Franck, STEVANT Béatrice, CARPENTIER Olivier, HALLIER Nathalie, LAURENT Marie-Thérèse, MAÏENZA Gilles, PREVERT Marie-Elisabeth, HERGAUX-PARÉ Marie-Ange, BLANCHARD Pierre-Jacques, LE LOSTEC Laure, GUILLOTIN Xavier, MATHIEU Lorraine, DA COSTA Nathalie formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : BOURDON David, ROYER Christophe

Pouvoirs : ALAGNA Romain (pouvoir à HERGAUX-PARÉ Marie-Ange), Mme BOUREUX Adeline (pouvoir à BOUCHON Sophie), LAMRAOUI Mohand (pouvoir à MATHIEU Lorraine)

Secrétaire de séance : M GUILLOTIN Xavier

Réf. 20260507 – D01

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 2 AVRIL 2026

Madame la Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'approbation du procès-verbal de la séance du 2 avril 2026 envoyé à l'ensemble des conseillers municipaux par courriel le 30 avril 2026.

Le procès-verbal de la séance du 2 avril 2026 est adopté à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme.
ST-JACUT-LES-PINS, le 11 mai 2026
La Maire – Sophie BOUCHON



Le secrétaire – Xavier GUILLOTIN



Publié le : 13 mai 2026